



VILLE DE  
NOTRE-DAME-  
DES-PRAIRIES

## AVIS PUBLIC

### Aliénation d'un bien d'une valeur supérieure à 10 000 \$

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice des affaires juridiques et greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, que le conseil municipal a procédé à l'aliénation, du bien suivant d'une valeur de 10 000 \$ et plus, autrement que par enchère ou soumission publique :

Numéro de lot	Acquéreur	Montant avant taxes, si applicables
6 135 771	P.G. Développement industriel inc.	1 377 719,18 \$

Le présent avis public est donné conformément à l'article 28, paragraphe 1.0.1, de la *Loi sur les cités et villes*.

DONNÉ à Notre-Dame-des-Prairies, ce 4 novembre 2025.

*Nancy Bellerose*  
Nancy Bellerose  
Directrice des affaires juridiques et greffière

